

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 7 novembre 2017

CP2017_11_28
id. 3625

L'an deux mille dix sept, le sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme JALAISE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**RESTRUCTURATION DES BÂTIMENTS ADMINISTRATION (A) ET
SOCIO-CULTUREL (C) AU COLLÈGE OLYMPE DE GOUGES À
MONTAUBAN
AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée départementale, en sa séance du 14 novembre 2002, a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Olympe de Gouges à Montauban, programme décliné en sept phases, incluant notamment la restructuration des bâtiments A et C « Administration » et « Socio-culturel » (phases 5, 6 et 7)

Par délibérations de l'Assemblée départementale en date des 2 mars 2009, 23 février 2010 et 22 avril 2011, les autorisations de programme d'un montant global de 2 370 000 € ont été approuvées pour la réalisation de cette opération.

Par délibération du 16 mars 2015, la commission permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés de travaux relatifs à cette restructuration, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 1 336 906,10 € HT.

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'approuver des avenants aux marchés de travaux.

III – PRESENTATION DES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

La réalisation de cette opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte les évolutions suivantes :

- niveau de la dalle non conforme (concerne les lots 1 et 7) ;
- modification de l'affectation des locaux suite à la demande des utilisateurs et nécessité de remplacement des organes de chauffe ;
- extension de l'alarme intrusion prévue dans le cahier des charges nécessitant également le remplacement total des équipements techniques et de la commande centralisée devenus obsolètes.

Lot n°1 : démolition/gros œuvre/vrd – entreprise CMPGB HINARD

Les travaux modificatifs sont dus à la démolition d'une chape béton entraînant un avenant en plus value.

Lot n°7 : sols collés – entreprise LCAZE

Les travaux supplémentaires concernent la fourniture et la mise en place d'une chape ciment finition taloché.

Lot n°8 : chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire – entreprise BOURRIE

Les principaux postes concernés par l’avenant concernent :

- la modification des locaux ;
- le remplacement des têtes thermostatiques du bâtiment A.

Lot n°9 : électricité – entreprise FAUCHE

Les travaux supplémentaires concernent :

- la rénovation de l’alarme intrusion ;
- un complément PC 230 V sur postes de travail ;
- la mise en place d’une commande centralisée brise soleil.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l’opération de 20 351,15 € HT soit 24 421,38 € TTC et se présente selon les conditions ci-après définies :

LOT	ENTREPRISE	Total euro HT	Avenant	Total euro HT
1	CMPGB HINARD	129,609.02	1,769.32	131,378.34
2	FIBRE ETANCHE	40,072.60		40,072.60
3	MMP	263,032.49		263,032.49
4	ALUFER	143,260.00		143,260.00
5	BATTUT	147,391.77		147,391.77
6	LAGARRIGUE	26,922.98		26,922.98
7	LACAZE	117,440.75	1,950.00	119,390.75
8	BOURRIE	195,890.19	4,769.95	200,660.14
9	FAUCHE	183,000.00	11,861.88	194,861.88
10	ROUDIE	90,286.30		90,286.30
	TOTAL HT	1,336,906.10	20,351.15	1,357,257.25

Le nouveau montant global des travaux s’élève à 1 357 257,25 € HT (1 628 708,70 € TTC).

Le code général des collectivités territoriales prévoit, en son article L1414-4, que «*tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis*». La Commission d’Appel d’Offres saisie en date du 14 septembre 2017, a donné un avis favorable à la conclusion de ces avenants.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, les avenants aux marchés de travaux conclus sur la base d'une plus value de 20 351,15 € H.T. portant le montant global des marchés à 1 357 257,25 € HT ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les dits avenants avec les entreprises concernées.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC